



Questions à envisager avant de démarrer le marquage

Tarifs :

La FUBicy recommande pour le marquage fait par des associations un tarif de l'ordre de 5-6 €. Justification: proposer un service attractif pour les usagers, tout en couvrant les frais de l'opération (*amortissement de la machine + main d'oeuvre + achat de packs marquage*). Il ne nous semble pas souhaitable de faire une concurrence déloyale aux vélocistes qui voudraient participer au marquage, et qui ne pourront pas proposer ce service pour moins de 7 à 10 €.

Tarif promotionnel de lancement ou tarifs réduits : à court terme, les opérateurs peuvent proposer un tarif promotionnel, qui doit alors être annoncé comme tel, avec une durée de validité bien définie. A l'occasion d'une manifestation particulière, ou pour les adhérents d'une association, ou autre cas particulier à préciser, l'opérateur pourra proposer un tarif réduit (voire un marquage gratuit), toujours à condition de l'annoncer comme tel, et en précisant les conditions de validité.

Cas où plusieurs opérateurs peuvent travailler en même temps :

Il est possible d'augmenter la cadence en achetant 2 supports pour une machine Securmark ou Propen, ou 2 coffrets de pochoirs pour une machine Kirba. Ainsi, un opérateur peut préparer la gravure d'un 2^{ème} vélo pendant qu'un autre grave le 1^{er} vélo.

Une autre possibilité quand on travaille à plusieurs est de charger un des opérateurs de l'accueil + préparation passeport, et l'autre de la gravure. Dans tous les cas, soyez très attentifs et méthodiques pour éviter des erreurs : ne pas donner au 1^e cycliste le passeport du 2^e et vice-versa !

Pensez aussi à préparer des lots de passeports vélo en y apposant votre tampon ou en y collant une étiquette avec vos coordonnées, cela allègera votre tâche pendant les périodes d'affluence.

Cas des cyclistes n'ayant pas leur titre de propriété :

Le registre pour archiver les identités + adresses sera typiquement **un cahier relié** (pas à spirales). Lister par numéro de vélo pour faciliter la consultation en cas de litige sur un vélo. Après plusieurs années d'expérience en Allemagne, l'ADFC constate que le simple fait de noter l'identité est suffisamment dissuasif pour la plupart des voleurs / receleurs.

Il n'est pas interdit, pour compenser ce surcroît de travail et inciter les cyclistes à conserver leur facture, de pratiquer 2 tarifs différents pour les cyclistes avec/sans justificatif de propriété. A vous de voir.

Vous pouvez éventuellement, si vous préférez, utiliser pour ce registre un support informatique, mais à condition de :

- prévoir une copie de sauvegarde régulière sur un autre disque, et travailler toujours sur le même fichier, pas sur différentes copies
- déclarer ce fichier à la CNIL et respecter les lois Informatique & Libertés de janvier 1978 et de juin 2004 portant sur la protection des données nominatives.

Cas particuliers que vous pourrez rencontrer pendant le marquage

Cas d'un vélo déjà marqué Bicycode (ou marquage étranger) :

interdit de graver un autre numéro ! *Cette restriction ne concerne pas le numéro de série que des fabricants gravent parfois sous la boîte de pédalier.*

Cas des équipements gênant le marquage sur le haut du tube de selle:

(support antivol, fixation porte-bébé, etc) : pour les accessoires vissés à déplacer, se munir de quelques outils (clés plates + Allen + tournevis). D'abord essayer de déplacer l'accessoire pour marquer à l'endroit prévu. Ce choix d'emplacement résulte de plusieurs critères techniques et pratiques, il faut autant que possible s'y tenir. Si vraiment ce n'est pas possible, graver le numéro en un autre point bien visible du cadre, autant que possible près d'un raccord entre 2 tubes.



Cas des remorques :

Une remorque pourra être marquée, au même titre qu'un vélo. Un passeport vélo pour la remorque devra être délivré. Ne pas donner le même numéro Bicycode à la remorque et au vélo du propriétaire. Graver à un endroit bien visible.

Cas d'un cycliste qui a perdu son passeport vélo :

La liste des Bicycodes vous permet de délivrer un **uplicata** de passeport. Si vous offrez ce service aux cyclistes, vous devrez exiger un justificatif de propriété, ou vérifier pièce d'identité + registre (le cycliste qui demande le duplicata doit être celui qui a fait marquer le vélo). La FUBicy n'étant pas en mesure de faire comme vous ce simple contrôle, elle ne délivrera pas de duplicata de passeport vélo. Le duplicata pourra être facturé au prix d'un marquage.

« **Solution de secours** » : tout cycliste qui ira sur internet enregistrer son vélo marqué, grâce à son mot de passe, pourra y enregistrer son adresse électronique (qui ne sera pas divulguée ni utilisée pour aucun envoi publicitaire). Ainsi, si le cycliste perd son passeport vélo, il pourra, à partir de son numéro Bicycode, recevoir son mot de passe à l'adresse électronique qu'il aura déclarée. D'où l'importance que vous incitez le cycliste à aller renseigner ses coordonnées sur le site **www.bicycode.org** rubrique « enregistrement vélo ».

Cas où vous avez des étiquettes « en trop » par rapport à la liste :

Les étiquettes sont éditées automatiquement à partir de la base centrale, en un seul exemplaire. Il s'agit donc probablement d'une erreur en cochant des numéros lors d'un marquage précédent. Dans ce cas, continuez à attribuer la ou les étiquettes successives, toujours dans l'ordre naturel croissant. Si jamais vous trouviez une planche d'étiquettes en double (*problème d'impression à la FUBicy*), détruisez immédiatement la seconde planche.

Cas où il vous manque des étiquettes :

(1) erreur ponctuelle sur un très petit nombre d'étiquettes :

il s'agit probablement d'une petite erreur de manipulation. Continuez à attribuer les étiquettes successives dans l'ordre, selon la procédure normale.

(2) il manque un nombre important d'étiquettes, et vous avez la liste :

vous informerez la FUBicy, en donnant la liste des étiquettes manquantes. La FUBicy invalidera ces numéros non gravés dont les étiquettes ont disparu. Si vous le souhaitez, la FUBicy les remplacera en vous livrant un nombre équivalent de numéros neufs (possibilité de tarif réduit, à préciser selon le nombre)

(3) il manque un nombre important d'étiquettes, et vous n'avez plus la liste :

La FUBicy ne pourra ni invalider ni échanger les numéros en cause, ni vous dédommager. Si la perte est liée à un sinistre, tenez compte des frais de remplacement des Bicycodes dans votre déclaration à votre assurance.

Conclusions de ce point « étiquettes manquantes » (important) :

→ pour limiter la portée d'un éventuel incident, **la FUBicy vous demandera de lui communiquer annuellement la mise à jour des numéros effectivement gravés.** Si vous respectez la procédure d'attribution dans l'ordre, par numéro croissant, il suffira de donner à la FUBicy, chaque fin d'année, le dernier numéro gravé. Cette mesure servira également au suivi global du marquage.

→ **conservez liste (duplicata) et planches d'étiquettes en lieu sûr**, ne laissez pas traîner des feuilles volantes, prévoyez des pochettes plastifiées.



Précisions sur la gravure proprement dite

Pour faciliter la lecture et ainsi minimiser les risques d'erreur, si votre machine le permet, il est conseillé de laisser un espace entre les 7 premiers chiffres (*ceux qui correspondent à année + département + opérateur*) et les 5 derniers chiffres (*ceux qu'on incrémente à chaque vélo*). Vérifiez avant, en gravant des tubes d'essai, si le numéro complet rentre bien dans la fenêtre de l'autocollant ant-corrosion. Respectez bien les réglages de profondeur de gravure préconisés par les fabricants.

Le « **crayon antirouille** », parfois livré avec les machines de marquage, est essentiellement un crayon gras, genre « craie d'art » ou « pastel » : vous pouvez vous procurer un équivalent en papeterie. Avantage de ce crayon : rend le marquage plus visible (prévoir une teinte sombre pour les vélos clairs et une teinte claire pour les vélos sombres), et améliore la résistance à la corrosion pour les cadres acier (l'alu ne rouille pas). Cette pellicule grasse ne doit pas « baver » autour du sillon de gravure pour que l'autocollant anticorrosion tienne bien → passer soigneusement un chiffon sec sur la gravure avant de poser l'autocollant.

Si vous n'avez pas de « crayons gras antirouille », contentez-vous de bien appliquer l'autocollant anticorrosion sur un tube propre et sec.

Cas d'une erreur de gravure :

→ SVP manipulez soigneusement, ce cas doit rester très rare!!!

Rappel : interdit de graver un second numéro sur le vélo

Si l'erreur porte sur un ou plusieurs des 12 chiffres

Seul le premier cas (a) ne pose pas de problème :

(a) **s'il s'agit d'un numéro suivant que vous avez dans votre liste et qui n'a pas encore été attribué** : par chance, cette erreur ne portera pas à conséquence. Il suffit de **refaire le passeport** en donnant au cycliste l'étiquette et le mot de passe correspondant au numéro réellement gravé. Cochez bien ce numéro dans votre liste de duplicata pour ne pas le graver une seconde fois plus tard.

Les 3 derniers cas sont nettement plus ennuyeux :

(b) **s'il s'agit d'un numéro suivant ceux qui vous sont déjà attribués** (les 7 premiers chiffres sont bons) **mais au-delà de ceux que vous avez déjà achetés** : la FUBicy ne peut régler le problème qu'en générant une nouvelle série qui inclura ce numéro. Pour des raisons techniques, s'il y a un grand écart entre la série en cours et cette série, la manipulation nécessaire est fastidieuse. La FUBicy se réserve le droit de vous facturer la main d'oeuvre au prix de marché, avec un minimum de 20€ par intervention, ou de refuser si cela oblige à générer un trop grand nombre de numéros intermédiaires.

(c) **s'il s'agit d'un numéro précédent dans votre liste, qui avait déjà été gravé** : contrairement aux principes de base du Bicycode, il existe alors 2 vélos portant ce numéro. Cette erreur est irréparable! Vous devez :

- rembourser le cycliste. Il ne lui sera possible de modifier ou consulter sa fiche vélo. Si vous donniez à ce 2^e cycliste le mot de passe du premier vélo marqué, il pourrait « écraser » les données enregistrées par le premier cycliste.
- lui dire qu'en cas de vol, il devra quand même donner, lors de son dépôt de plainte, le numéro gravé, mais en stipulant que ce vélo n'est pas enregistré dans la base de données nationale, suite à une erreur de gravure.

(d) **cas d'une erreur parmi les 7 premiers chiffres du numéro gravé** (*ceux codant l'année, le département et l'opérateur*) : selon que le numéro a déjà été attribué ou non par un autre opérateur, il sera possible ou non de « réparer l'erreur ». Mais contrairement aux cas de figure (a), (b) ou (c), vous ne pouvez pas le savoir vous-même en consultant vos listes. Il vous faudra consulter la FUBicy, en précisant bien le numéro réellement gravé, les 7 premiers chiffres des numéros que vous gravez habituellement, et le dernier numéro gravé dans votre série.

Comme dans le cas (b), s'il y a un grand écart entre la série en cours et cette série, la manipulation nécessaire est fastidieuse. La FUBicy se réserve le droit de vous facturer la main d'oeuvre au prix du marché, avec un minimum de 20€ par intervention, ou de refuser de traiter ce cas particulier si cela oblige à générer un trop grand nombre de numéros intermédiaires.